



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
Adoption du compte administratif 2020

N° 2021-57

Compte-rendu affiché le : **23 juin 2021**

Date de transmission en Préfecture : **25 juin 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **7 juin 2021**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Florence RICHARD et Christelle RIVAT**

Membres présents à la séance : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Roger REMILLY – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Guy BOISSERIN (à Claude MARCOLET) – Philippe BELLEVERGUE (à Nicolas KELEN) – Jessica DIONISIO (à Christine MARCILLIERE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte administratif de la commune pour l'exercice 2020, joint en annexe.

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 14 714 902,03 € et le montant des recettes à 15 695 428,06 €, ce qui assure un excédent de 980 526,03 €.

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 3 794 159,71 € et le montant des recettes à 5 739 720,79 €, ce qui révèle un excédent de 1 945 561,08 €.

En vertu de la législation en vigueur, les ratios devant être joints au Compte administratif sont présentés en annexe.

Le compte administratif 2020 détaillé par articles est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter le Compte administratif du Budget principal de la commune pour l'exercice 2020.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 9 juin 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour et 1 non-participation au vote, (M. le Maire ne prenant pas part au vote),

- ADOPTE le Compte administratif du Budget principal de la commune pour l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus et joint en annexe

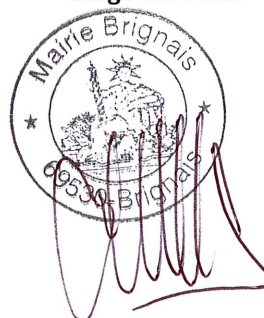
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERARD



Page 2 sur 2